

CONVENTION ET DEMANDE DE CRÉDIT CONFIDENTIELLE

INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ENTREPRISE DU CLIENT

NOM LÉGAL COMPLET DE L'ENTREPRISE :							
AUTRE(S) NOM(S) D'AFFAIRES (si différent du nom légal):							
ADRESSE DE LIVRAISON: (No, Rue, Ville, Province, Code Postal)							
ADRESSE DE FACTURATION: (si différente de l'adresse de livraison)							
TÉLÉPHONE:							
PERSONNE RESPONSABLE DES COMPTES À PAYER:		ADRESSE COURRIEL:					
TÉLÉPHONE:		ESTIMATION D'ACHATS HEBDOMADAIRE : (PPA requis pour achats minimum hebdo de moins de 250,00\$):					
MÉTHODE DE PAIEMENT PRÉFÉRÉE : PAIEMENT PRÉAUTORISÉ, TRANSFERT DE FONDS ÉLECTRONIQUE, INTERNET, CARTE DE CRÉDIT						Paiement préautorisé et carte de crédit pour Fromages Cda ne sont pas disponibles	
<i>Si vous choisissez la méthode de paiement « transfert de fond électronique ou internet », tel que mentionné ci-haut, veuillez envoyer par courriel le détail de tous vos paiements à : Service.Car-AR@agropur.com</i>							
ÉTAT DE COMPTE REQUIS :		SI OUI, SPÉCIFIER : (ADRESSE COURRIEL ou TÉLÉCOPIEUR)					
No. COMPTE(S) CLIENT EXISTANT CHEZ AGROPUR						BON DE COMMANDE REQUIS :	
EST-CE QUE VOTRE ENTREPRISE EST ASSOCIÉE À UN GROUPEMENT D'ACHAT? SI OUI, NOUS FOURNIR LE NOM :							
TYPE D'ENTREPRISE:		CORPORATION <input type="checkbox"/>	LIMITÉE <input type="checkbox"/>	ENREGISTRÉE <input type="checkbox"/>	SENC <input type="checkbox"/>	OSBL <input type="checkbox"/>	AUTRE (précisez) :
No. TAXE FÉDÉRAL :				No. TAXE PROVINCIALE :			
DATE DE FORMATION: (mois / année)		/		NUMÉRO D'ENTREPRISE # :			
PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DEPUIS: (mois / année)		/		NOMBRE ANNÉE(S) À CETTE ADRESSE :			
INFORMATION SUR LE PROPRIÉTAIRE / ACTIONNAIRE / ASSOCIÉ							
1. NOM DU PROPRIÉTAIRE, ACTIONNAIRE ou ASSOCIÉ:						TITRE:	
ADRESSE RÉSIDENIELLE : (No. Rue, Ville, Prov., Code Postal)							
ADRESSE COURRIEL. :				CELLULAIRE:		TÉL RÉS:	
2. NOM DU PROPRIÉTAIRE, ACTIONNAIRE ou ASSOCIÉ:						TITRE:	
ADRESSE RÉSIDENIELLE: (No, Rue, Ville, Prov., Code Postal)							
ADRESSE COURRIEL. :				CELLULAIRE		TÉL RÉS:	
AUTRE(S) ENTREPRISE(S) EXISTANTE(S)							
NOM LÉGAL ET ADRESSE:		PROPRIO DEPUIS : (mois / année)		/		Â: (MMM-AA) /	
INFORMATION BANCAIRE ET PRINCIPAUX FOURNISSEURS (dans l'industrie de l'alimentation)							
NOM DE LA BANQUE ET ADRESSE :						TÉLÉPHONE :	
NOM DU DIRECTEUR DE COMPTE:		TÉL:		No. COMPTE DE BANQUE :		No. SUCCURSALE :	
NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR :		TÉL:				No. COMPTE:	
NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR :		TÉL:				No. COMPTE:	
NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR:		TÉL:				No. COMPTE:	

VEUILLEZ NOTER: AFIN QUE LA DEMANDE DE CRÉDIT SOIT VALIDE, TOUTES LES INFORMATIONS DE CRÉDIT DOIVENT ÊTRE DÛMENT COMPLÉTÉES CI-DESSUS, ET LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA CONVENTION DE DEMANDE DE CRÉDIT JOINTS À LA PAGE 2 CI-APRÈS DOIVENT ÊTRE SIGNÉES PAR LES SIGNATAIRES AUTORISÉS DU CLIENT ET LA CAUTION (LE CAS ÉCHÉANT).

MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA CONVENTION DE DEMANDE DE CRÉDIT

NOM LÉGAL COMPLET DE L'ENTREPRISE DU CLIENT : (ci-après le « Client »).

Le Client et la caution indiquée ci-dessous (le cas échéant), à titre de signataires de la présente convention, demandent à Agropur coopérative (ci-après le « Vendeur ») d'ouvrir un compte de crédit au nom du Client, et ils conviennent de respecter toutes les modalités et conditions suivantes :

- 1) Le Client déclare que tous les renseignements fournis dans la demande de compte de crédit sont factuels et exacts, et le Vendeur peut annuler toute entente conclue avec le Client, sans préavis ni délai, si ces renseignements se révèlent inexacts. De plus, le Client s'engage à aviser par écrit le Vendeur de tout changement de propriétaire de l'entreprise du Client au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'entrée en vigueur d'un tel changement.
- 2) Le Client s'engage à respecter les politiques en matière de crédit et les modalités et conditions de paiement du Vendeur. À l'occasion, le Vendeur peut, à son entière discrétion et sans préavis, modifier les modalités et conditions concernant la vente de biens au Client.
- 3) Le Client s'engage à acquitter et payer au Vendeur toutes les factures dans un délai de quatorze (14 jours) de la date de la facture. Advenant que le paiement ne soit pas effectué dans le délai prévu, toute somme en souffrance en vertu des présentes portera intérêt, à compter de sa date d'échéance, au taux de 18 % l'an, soit 1,5 % par mois. En plus de tout autre droit ou recours dont peut se prévaloir le Vendeur en droit ou en équité, le Vendeur est par les présentes autorisé à retenir ou à s'approprier toute somme, arrivée à échéance ou non, éventuelle ou non, que peut devoir le Vendeur au Client ou à compenser tout montant dû par le Client au Vendeur à même une pareille somme.
- 4) Le Client et la caution (le cas échéant) autorisent le Vendeur ou son mandataire à obtenir et à échanger tous les renseignements jugés nécessaires et utiles pour établir la solvabilité du Client et de la caution (le cas échéant), dans le cadre de l'ouverture et de la mise à jour d'un compte de crédit, auprès de toutes institutions bancaires ou financières, agences de crédit ou fournisseurs externes passés, présents et futurs du Client et de la caution (le cas échéant). En outre, le Client et la caution (le cas échéant) enjoignent par les présentes toute personne concernée à fournir pleinement et avec diligence tous les renseignements exigés par le Vendeur pour établir la solvabilité du Client et de la caution (le cas échéant), étant entendu que les personnes qui fournissent ainsi les renseignements demandés sont libérées de toute responsabilité pouvant découler de la divulgation de tels renseignements. Le dossier du Client sera préservé en toute confidentialité aux bureaux du Vendeur, et le Client pourra y accéder conformément aux lois en vigueur.
- 5) Le Client et la caution (le cas échéant) seront considérés avoir manqué à leurs obligations convenues aux termes des présentes, par le seul écoulement du temps, sans autre avis ni mise en demeure, dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 - a) si le Client fait défaut de payer à échéance toute somme due au Vendeur, ou si le Client ou la caution (le cas échéant) fait défaut de respecter l'une de ses obligations prévues aux présentes; ou
 - b) si le Client ou la caution (le cas échéant) devient insolvable ou pose un acte de faillite, si des procédures sont intentées par eux ou contre eux en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou en vertu de toute autre loi portant sur les arrangements avec les créanciers, si un administrateur, un liquidateur, un séquestre ou un autre mandataire semblable est nommé pour superviser, gérer ou effectuer la liquidation de leurs biens, ou si des procédures sont intentées par eux ou contre eux en vue d'obtenir leur dissolution ou leur liquidation.
- 6) En cas de manquement du Client aux modalités des présentes, (i) toute somme due et payable au Vendeur au titre du capital et des intérêts, de frais et de charges accessoires, conformément aux modalités de la présente convention, devient immédiatement due et payable; (ii) le Vendeur peut suspendre tout crédit consenti au Client, toute livraison de biens et toute prestation d'une autre obligation conformément à la présente convention, (iii) le Client et la caution (le cas échéant) conviennent de verser au Vendeur, outre le solde dû à ce moment au titre du capital et des intérêts, toutes les sommes engagées par le Vendeur, que ce soit au chapitre de procédures judiciaires, de frais, de charges, de commissions ou d'autres dépenses, en vue d'obtenir le respect ou l'exécution de quelque obligation que ce soit qui est prévue par la présente convention, jusqu'à concurrence de 20 % de la somme totale due et payable au titre du capital et des intérêts à ce moment, et (iv) le Client s'engage à payer au Vendeur toute somme due par le Client au Vendeur en vertu de toute autre entente commerciale conclue entre le Client et le Vendeur (le cas échéant). En outre, au gré du Vendeur (sous réserve de changements), des frais de 50,00 \$ peuvent être imputés au compte du Client pour tout chèque ou débit préautorisé refusé ou sans provision, auquel cas le compte du Client auprès du Vendeur deviendra immédiatement assujéti aux modalités de paiement comptant sur livraison.
- 7) Dès que les biens sont reçus, le Client assume tous les risques de perte ou de destruction des biens pour quelque motif que ce soit. Par ailleurs, toutes les réclamations à l'égard de factures doivent être soumises par le Client dès la réception des biens.
- 8) Une télécopie, un fac-similé ou un exemplaire en format PDF, selon le cas, de la présente convention, sur lequel figure la signature du Client et de la caution (le cas échéant), à titre d'original ou de copie, constitue un exemplaire valide et exécutoire de la présente convention, comme s'il s'agissait d'un original.
- 9) La présente convention est régie par les lois de la province où les biens vendus sont livrés au Client et par les lois du Canada qui s'y appliquent.
- 10) La présente convention entre en vigueur dès que le Vendeur approuve les privilèges de crédit consentis au Client.

De par leur participation à la présente convention, la ou les personnes qui signent la présente convention de demande de crédit au nom du Client déclarent que tous les renseignements liés au Client sont véridiques et factuels, et que cette ou ces personnes sont dûment autorisées à signer au nom du Client.

En foi de quoi, le Client a signé la présente convention, par l'intermédiaire de son ou de ses représentants dûment autorisés,

à : _____	le _____
(ville, province)	(date)

SIGNATURE

DU CLIENT : ►

(SVP inscrire dans la boîte)	_____ (Nom et titre)
------------------------------	----------------------

SIGNATURE

DU CLIENT : (si associé) ►

(SVP inscrire dans la boîte)	_____ (Nom et titre)
------------------------------	----------------------

CAUTIONNEMENT

Le soussigné cautionne solidairement avec le Client le paiement de toutes les sommes qui sont payables ou qui deviendront payables par le Client au Vendeur aux termes des présentes, ainsi que toutes les obligations et responsabilités du Client qui découlent de la présente convention. Le soussigné convient de renoncer à tout droit de saisie et de vente, de caution et de subrogation, et convient de payer, sur demande, les sommes payables conformément à la présente convention. Le soussigné reconnaît avoir pleinement connaissance, en date des présentes, de la situation financière du Client, et s'engage à se tenir au fait en tout temps et à tout moment pertinent de la situation financière du Client et du respect, ou du non-respect, par le Client de ses obligations aux termes de la présente convention. Le soussigné renonce à tout autre droit (y compris le bénéfice de division et de discussion) qu'il peut avoir de forcer le Vendeur à d'abord poursuivre en justice le Client ou toute autre personne, ou à faire valoir ou à épuiser tout autre droit ou recours, avant de déposer une réclamation auprès du soussigné.

En foi de quoi, la caution a signé

à : _____	le _____
(ville, province)	(date)

SIGNATURE

CAUTION : ►

(SVP inscrire dans la boîte)	_____ (Nom, adresse résidentielle, téléphone)
------------------------------	-----------------------------------------------